

Association Roue Libre 58, rue Fodéré 73000 Chambéry

A Chambéry, le 13 juillet 2023

Mesdames les Administratrices, Messieurs les Administrateurs,

Dans le prolongement du dernier Groupe Technique Vélo (GTV), je souhaite vous apporter les éléments de réponse suivants.

Les budgets alloués aux aménagements cyclables sont en nette hausse depuis le début du mandat, soit 1,1 M€ par an, contre une moyenne de 0,7 M€ auparavant. Les crédits non dépensés sur les années 2021 et 2022 ont bien été reportés et seront notamment utilisés pour les aménagements à réaliser courant 2023. Je rappelle que d'autres budgets dédiés aux grands projets de voiries (Ducs, Trousse...) contribuent également à la réalisation des aménagements cyclables inscrits au Schéma Directeur Vélo (SDV).

Je précise que le SDV fait partie intégrante du Programme d'Orientation et d'Actions Déplacements (POA D valant PDM) du PLUi HD qui a été approuvé en décembre 2019. Il s'agit d'un document de planification qui ne comporte pas de programmation précise concernant la date de réalisation des aménagements. Celui-ci est fonction des priorités établies annuellement par Grand Chambéry suivant les disponibilités budgétaires et les besoins identifiés sur l'ensemble de notre territoire (38 communes). Les facteurs influant sur cette programmation ont été détaillés lors de la CCSPL consacrée à la politique cyclable.

Par ailleurs, vos remarques et propositions détaillées dans vos courriers des 10 mars et 26 septembre 2022 et en particulier vos propositions de transformation des liaisons cyclables entre Cognin, le centre de Chambéry et les Hauts de Chambéry Centre ont donné lieu à de plusieurs échanges oraux entre nous.

Votre proposition de réaliser un Réseau Express Vélo (REV), comme l'ont déjà fait quelques grandes métropoles françaises et étrangères, mérite d'être prise en considération. Je note cependant qu'aucune agglomération de taille comparable à Grand Chambéry ne s'y est engagée pour l'instant. Un tel projet nécessite la modification du POA D et la mobilisation des financements nécessaires. A ce titre, Grand Chambéry est attentive, suite aux annonces faites par le gouvernement le 5 mai dernier, sur le lancement d'un Plan Marche et Vélo, qui pourrait éventuellement permettre d'obtenir les financements nécessaires à la réalisation d'un tel équipement. Comme nous en avons convenu lors du dernier GTV, je vous propose de nous envoyer votre analyse des modifications à faire au SDV pour y intégrer votre projet de REV.

Enfin, concernant l'aménagement de la RD5, je vous informe que le Département de la Savoie assurera la maîtrise d'ouvrage des aménagements cyclables structurants, puisqu'il s'agit de voiries départementales. La programmation du projet devrait se dérouler dans l'ordre suivant :

1. Axe entre le lycée du Granier et le giratoire de la tête de cheval (RD5) : itinéraire prioritaire à aménager prenant en compte le futur déplacement du collège.

2. Axe entre le giratoire de la tête de cheval et le giratoire de la Boisserette (RD5).

GRAND CHAMBERY

Enfin, afin de maintenir un rythme de dialogue régulier, le GTV sera réuni encore deux fois en 2023, à la rentrée et avant la fin de l'année.

Vous assurant de mon engagement en faveur d'une mobilité durable, je vous prie d'agréer, Mesdames les Administratrices, Messieurs les Administrateurs, l'expression de mes sincères salutations.

Le Vice-Président en charge de la mobilité

Alajn Caraco